

## Acces conditionné en M1 apres un licence droit? VINCENT HELP!

Par **baxter**, le 10/10/2005 à 23:30

J'ai entendu autour de moi (je suis etudiant en L3 droit a nancy) que l'accès en maitrise (qu'on appelle maintenant M1) allait être conditionné pour les etudiants qui auront validé leur L3 en fonction des matières qu'il avait choisi justement en L3.

Par exemple un etudiant qui n'a pas choisi en L3 dt des sociétés ni au 1er ni au 2eme semestre (avec ou sans TD) ne pourrait pas s'inscrire en M1 droit des affaires ou M1 droit notarial? ( pour ne parler que des M1 droit privé a nancy2)

Il me semblait qu'une licence suffisait jusqu'a present pour s'inscrire ds n'importe quelle maitrise de droit.....NON?

Peut être Vincent pourra t'il repondre a cette question?

Merci d'avance

Par **Olivier**, le 11/10/2005 à 08:34

juste en aparté, le droit notarial a été supprimé en M1, t remplacé par droit privé général (les matières sont toujours les mêmes).

Pour répondre à ta question, je pense que c'est plutôt l'accès en M2 qui est conditionné à certains prérequis, mais de toute façon c'est marqué sur ta feuille de choix de matières lors de ton inscription...

Par **Vincent**, le 12/10/2005 à 01:05

En ce qui concerne l'entrée en M1, du moins pour Nancy, le passage en M1 est de droit pour l'étudiant qui a obtenu le grade de Licence. L'exigence de prérequis n'est pas prévue dans les projets de règlements d'examen.

En revanche le passage en M2 se fait sur dossier, donc également sur les matières que l'étudiant aura choisi en licence et plus particulièrement en M1.

Donc pas d'inquiétude, le passage en M1 n'est conditionné qu'à l'obtention de la Licence. l'article 9 du règlement d'examens du master droit mentions juridiques dispose:" L'inscription

en 1ère année de Master [soit le M1] est de droit pour l'étudiant titulaire de la Licence mention droit ou mention droit et économie.

En revanche, pour la petite anecdote, un étudiant peut passer en L2 même s'il n'a pas validé sa L1, à condition d'avoir capitalisé 70% de crédits de L1 (42 ECTS). Idem pour le passage de L2 en L3 avec la condition supplémentaire d'avoir validé l'ensemble de la L1.

Si tu as d'autres questions, n'hésite pas!